

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 15 octobre 2018

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 15 octobre 2018 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric BRET, maire.

Présents :

Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Jean-Michel PICOT,
Madame Chantal GIORDA,
Monsieur Thierry GERARD,
Madame Françoise VAN WETTER,
Monsieur Alexandre GENNARO,
Madame Joséphine KUDIN,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Monsieur Gilbert DUBONNET,
Monsieur Yves MARECHAL,

Monsieur Philippe MANTELLO,
Monsieur Denis JACQUELIN,
Madame Angélique GUILLAND,
Madame Stéphanie ORR,
Madame Christelle CHALENDARD,
Madame Karine POIROT,
Madame Françoise SAINT PIERRE,
Monsieur Robert GARDETTE,
Madame Viviane COQUILLAUX,
Monsieur Gérard BLANC.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Monsieur Marc CHAUVIN à Monsieur Philippe MANTELLO,
Madame Isabelle CHABERT à Monsieur Frédéric BRET,
Madame Sophie MUZEAU à Madame Françoise VAN WETTER,
Madame Aya N'GUESSAN à Madame Christelle CHALENDARD,
Madame Brigitte BEL à Madame Viviane COQUILLAUX.

Absents excusés :

Monsieur Julien MONNET,
Monsieur Kenzy LAMECHE.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 9 octobre 2018.
Affichage de la convocation le mardi 9 octobre 2018.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Madame Françoise VAN WETTER comme secrétaire de séance :

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs du personnel communal arrêté à la date du 1^{er} septembre 2018.

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'instaurer le RIFSEEP pour les agents relevant des cadres d'emplois concernés comportant une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA).

➤ **ADOPTE**, à l'unanimité, le règlement intérieur du personnel communal de La Ravoire.

➤ **ADOPTE**, à l'unanimité, la charte de prévention des pratiques addictives en milieu de travail.

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, le recrutement de 21 agents recenseurs du 1^{er} janvier 2019 au 25 février 2019 chargés de la collecte auprès de la population et fixe les modalités de leur rémunération.

➤ **FIXE**, à l'unanimité, l'indemnité de déplacement à verser forfaitairement à l'agent chargé des affaires culturelles à 210 € par an.

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer au Comité d'animation une subvention exceptionnelle d'un montant 1 460 €.

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer au Comité de jumelage une subvention exceptionnelle d'un montant 900 €.

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, l'adaptation de la garantie des emprunts de l'Opac de la Savoie auprès de la Caisse des dépôts et consignations (allongement de 10 ans de la durée des prêts consentis).

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, les travaux de raccordement électrique du terrain de football synthétique et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec Enedis.

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'adhérer au service commun de protection des données proposé par la Communauté d'agglomération GRAND CHAMBERY et autorise le maire à signer la convention correspondante.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, le principe du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale pour une durée de 5 ans.

➤ **FIXE**, à l'unanimité, les modalités de dépôt de listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public et procède à l'élection des membres.

Sont élus :

Titulaires

Jean-Louis LANFANT
Jean-Michel PICOT
Denis JACQUELIN
Françoise SAINT-PIERRE
Robert GARDETTE

Suppléants

Thierry GERARD
Françoise VAN WETTER
Chantal GIORDA
Yves MARECHAL
Gérard BLANC

➤ **SOLLICITE**, à l'unanimité, le renouvellement du contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie pour mettre en œuvre le nouveau schéma de développement de la politique petite enfance, enfance, jeunesse pour la période 2018/2021.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'acquisition en l'état futur d'achèvement, à la SAS DEVELOPPEMENT, du parking silo pour un montant de 3 405 000 € HT.

Le Maire,
Frédéric BRET.

